



La Martelière

Publication du Comité d'Intérêt du Village de Raphèle-les-Arles.

Sommaire

Spécial PROJET DE VILLAGE

- P.2 Développement urbain prévu au PLU du 10 Mai 2019
Urbanisme
- P.3 Urbanisme (suite)
Cadre de vie
Réseaux hydrauliques
- P.4 Réseaux hydrauliques (suite)
Sécurité
Aménagements
- P.5 Aménagements (suite)
Mobilité
Communication
- P.6 Infos Pratiques

QR Code
d'accès au site CIV



www.civraphele.fr

Association Loi 1901

16 rue Georges Braque 13280
RAPHELE

civ.raphele.avenir@gmail.com

Ce numéro est distribué à
600 EXEMPLAIRES

Comité de rédaction de ce numéro:
Commission La Martelière du Comité
d'Intérêt de Village

ASSEMBLEE GENERALE DU CIV

JEUDI 6 FEVRIER 2020 -18 h30 - SALLE GERARD PHILIPPE

Mot du Président :

Cette édition spéciale que nous vous présentons, dresse le bilan de la réunion publique qui s'est déroulée le 10 mai dernier. Elle tient compte de la réaction des personnes présentes et de celles qui ont répondu au questionnaire. En voici le constat .

Aujourd'hui Raphèle avoisine les 3500 habitants. Six nouveaux lotissements sont prévus :

5 en cours de permis d'aménager,

1 avec permis de construire validé (constructions en cours),

La commission urbanisme du CIV composée de 10 personnes, travaille depuis l'élaboration du PLU sur l'évolution des différents projets. Elle a engagé 2 recours gracieux sur les permis d'aménager du « Clos de Bellombre », et « Léonis ». Si les réalisations des constructions se concrétisent, nous dépasserons les 4000 habitants avec plus de 150 logements en moins de 4 ans exclusivement sur Raphèle, alors que le PLU, validé en 2018, prévoyait 150 logements sur 15 ans entre Raphèle et Moules. Le quota serait alors déjà largement atteint. Un échelonnement programmé s'impose.

Différentes questions se posent et demandent une réflexion :

- ⇒ *Pourquoi cette précipitation ??*
- ⇒ *Sommes-nous victimes du PPRI arlésien qui entraîne les nouvelles constructions sur des zones non inondables à l'est de la commune ???.....*
- ⇒ *Sommes-nous victimes des refus de permis de lotir à Pont de Crau ?....*
- ⇒ *Avons-nous les infrastructures nécessaires, ainsi que les équipements pour accueillir cet afflux de résidents ?....*

Nous constatons un manque de vision certain sur le long terme. Raphèle doit conserver ses espaces verts, son âme de village tout en privilégiant la modernité.

Afin qu'ils soient informés du désir des Raphélois, nous communiquons notre bulletin à chacun des candidats aux élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

Le Conseil d'Administration et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2020 en espérant voir vos vœux se réaliser.



Projet de village

DEVELOPPEMENT URBAIN POUR RAPHELE PREVU AU PLU PRESENTE LORS DE LA REUNION PUBLIQUE DU 10 MAI 2019 A LA POPULATION RAPHELOISE

Pour les 15 ans à venir les projets de lotissements connus et présentés sont:

- ◆ Le clos de Bellombre :
- ◆ Berlatier
- ◆ Clos de Léonis (Remacle)
- ◆ Mas Cartier
- ◆ Clos des Paluns
- ◆ Domaine Villebois

Représentant dans sa totalité environ 160 lots avec potentiellement des logements sociaux dans les lotissements de plus de 25 lots.

La Commission d'Urbanisme du CIV a élaboré un projet de village qui répond aux souhaits, des Raphélois, exprimés à partir du questionnaire remis lors de la réunion publique.

Voici la synthèse sur les thèmes suivants :

Urbanisme / Cadre de vie / Hydraulique / Sécurité/Aménagement/Mobilité /
Communication

URBANISME

- Rester un village.
- Être associé en amont aux projets de lotissement en concertation avec l'adjoint délégué de Raphèle.
- Maitriser le nombre de logements prévus au PLU sur 15 ans.
- Echelonner la validation des permis de lotir des projets prévus au PLU sur 15 ans
- Avoir un schéma directeur global de tous les projets de lotissements et faire les aménagements nécessaires pour intégrer les nouveaux lotissements prévus sur la durée du PLU (voirie, réseaux hydraulique, infrastructures, équipements)
- Donner la priorité aux logements individuels et limiter les petits collectifs à loyer modérés en les attribuant en priorité aux Raphélois et Moulésiens.
- Exiger une homogénéité des clôtures et portails en harmonie avec l'architecture des bâtiments et de l'environnement et perméable à l'évacuation des eaux pluviales.
- Pour les nouvelles constructions respecter les hauteurs maxi, propres au village : hauteur lisière de toit = 6 m, hauteur de faitage = 9 m .
- Les voies de circulation dans le lotissement devront permettre une circulation à double sens et intégrer des voies pour les déplacements doux.
- Prévoir suffisamment de parking pour accueillir au minimum 2 ou 3 véhicules par habitation.



Projet de village

URBANISME (suite)

- Dimensionner les trottoirs pour permettre le croisement de 2 personnes véhiculant des poussettes d'enfants et faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Positionner correctement les bassins de rétention ou bassins tampon pour le pluvial.

CADRE DE VIE

- Conserver le bureau de Poste et le distributeur bancaire
- Prévoir et réfléchir sur un pôle santé (en commun avec MOULES)
- Mettre en place un plan de maintenance des installations et équipements existants :
 - ◊ Réseaux d'évacuation des eaux pluviales.
 - ◊ Rues, trottoirs, places, espaces verts, Eclairage.
 - ◊ Stades, gymnase, arène, tennis, jeu de boules.
 - ◊ Salle Gérard Philippe.
 - ◊ Ecoles – Mairie – Eglise.
- Aménager et Organiser la déchetterie pour faciliter l'accès et les dépôts.
- Maintenir une déchetterie propre et accueillante.
- Aménager un déplacement doux route de la Crau entre l'entrée et la sortie du village (espaces verts, bancs, piste cyclable)
- Aménager des places de stationnements supplémentaires au cœur du village
- Adopter une démarche environnementale écologique en utilisant les énergies renouvelables : Equiper de panneaux solaires les nouvelles Structures et infrastructures, éclairage solaire, bornes électriques ...
- Limiter les nuisances sonores de la voie rapide (futur contournement autoroutier) et de la voie ferrée (murs anti-bruit)

RESEAUX HYDRAULIQUES

Eau potable

- Remédier au problème de pression insuffisante au niveau du château d'eau de vert-prés.

Assainissement

- Prendre en compte la vétusté et le dimensionnement des réseaux existants en aval et effectuer les remises à niveaux qui s'imposent pour tout nouveau lotissement.

Pluvial

- Entretien du réseau existant par les différents responsables en prévoyant un planning préventif et curatif.
- Terminer le réseau pluvial principal quartier de l'église.
- Envisager des modifications d'évacuation du réseau en aval niveau voie ferrée / voie rapide.
- Veiller à ce que les clôtures des nouveaux lotissements permettent l'écoulement des eaux pluviales.

Arrosage

- Maintenir le raccordement des futurs logements au canal de Craonne.
- Veiller aux respects des règles définies par les différentes ASA en termes d'arrosage et de droit d'eau. Dimensionnement des busages et droit d'accès pour entretien.



Projet de village

RESEAUX HYDRAULIQUES (suite)

Incendie

- Veiller au respect des règles de débit au poteau incendie pour les futurs lotissements.
- Favoriser l'eau brute pour alimenter le réseau incendie.

SECURITE

- Entretien et rénover le réseau voirie existant (rues, trottoirs).
- Etablir un état des lieux du plan de circulation afin de mettre en place les mesures nécessaires pour plus de sécurité aux lieux sensibles (écoles, commerces...)
- Revoir la signalisation routière.
- Sanctionner les incivilités.
 - ◇ Stationnement.
 - ◇ Non-respect des limitations de vitesse
 - ◇ Dépôts sauvages.
 - ◇ Petites délinquances.
- Augmenter la fréquence du passage des forces de l'ordre (gendarmerie ou autre).

AMENAGEMENTS

Mutualisation des infrastructures entre RAPHELE et MOULES

A RAPHELE LES ARLES

- ◆ Utiliser la réserve foncière de la cabro d'or exclusivement pour la réalisation d'un pôle multisports en intégrant les équipements existant (arène, tennis, circuit de vélocross, terrain de hand ...).
- ◆ Création d'un espace de sport urbain : skate Park, city foot, jeux d'enfants (Liste non exhaustive).
- ◆ Transférer le stade Daudet et son club house équipé pour la pratique du football, rugby et athlétisme vers le stade de la cabro d'or.
- ◆ Transformer le stade DAUDET actuel en :
 - ⇒ Espace vert avec jeux d'enfants.
 - ⇒ Park city sport.
 - ⇒ Parking.
 - ⇒ Agrandissement de la voie de circulation et des trottoirs devant l'école Daudet.
- Sécuriser la rue Fernand LEGER
- Préserver la parcelle municipale située entre le mas Laget et le Lotissement CLOS DES PALUNS afin de lui rendre sa vocation première, à savoir réception des eaux de pluie.



Projet de village

AMENAGEMENTS (suite)

A MOULES

- Utiliser le complexe sportif existant pour la création de:
 - ⇒ Une salle polyvalente / gymnase avec parking.
 - ⇒ Stade city sport.
 - ⇒ Jeux d'enfants.

A RAPHELE ET MOULES

- Organiser une réflexion sur le bienfondé de la création de :
 - ⇒ Une crèche
 - ⇒ Une médiathèque
 - ⇒ Une piscine municipale
- Obligation d'entretenir des installations existantes
- Donner plus d'autonomie à l'adjoint spécial sur l'encadrement du personnel d'entretien.

MOBILITE

- Veiller à l'élaboration du contournement autoroutier afin que Raphèle ne soit pas pénalisé:
 - ⇒ Conserver les échangeurs existants (entrées et Sorties) sur la N113.
 - ⇒ Pouvoir accéder à l'autoroute à partir du village.
 - ⇒ Accès vers Arles.
 - ⇒ Aménager la D 453 pour désengorger la traversée de Pont De Crau.
- Améliorer la desserte du village par les transports collectifs Arles /Aix -Marseille et Aix -Marseille/Arles.
- Mettre en place une démarche de déplacement doux et de pistes cyclables prévue au PLU :
 - ⇒ Liaison Raphèle /Moules.
 - ⇒ Favoriser la création de déplacement doux pour accéder aux écoles, espaces verts afin de les sécuriser.
 - ⇒ Imposer des déplacements doux dans les nouveaux lotissements.
 - ⇒ Relier en piste cyclable (D453) à la route d'Eyguières (D 83).
- Prévoir une sortie des futurs lotissements par le nord du village en créant une voie de circulation entre la route de Fontvieille et la route de Belombre.

COMMUNICATION

- Veiller à la mise en place d'une démarche d'information de la population :
 - ⇒ Panneaux lumineux.
- Information par l' élu :
 - ⇒ Réunion.
 - ⇒ Presse.
- Accueil des nouveaux arrivants :
 - ⇒ Réception de bienvenue.
 - ⇒ Livret de bienvenue.
- Valoriser la vie associative

Infos - Pratiques

SERVICE MÉDICAL sur RAPHÈLE - MOULES

A MOULÈS

Médecins:

Drs GAUTIER & QUENEE
04 90 98 05 85

13, Rue d'Argençon 13280 MOULES

Cabinet d'infirmières:

Marie-Pierre ADJAMI
&
Fabienne ROIGNANT

Permanences tél : **04 90 98 47 97**
Au Cabinet de Soins Infirmiers, à la même adresse, tous les jours sur RdV et à domicile sur Moulès, Raphèle et environs.

A RAPHÈLE

Médecins:

Dr ANNETIN
06 08 69 80 98

Dr RIVIERE
04 90 98 02 68

Cabinet de kinésithérapie:

Andréa MASSARIELLO et Denis GUEDJ
Téléphone 04.90.98.42.86 sur RDV
du lundi au vendredi de 8H00 à 18H00 sans interruption

Cabinet d'infirmières:

Mmes Bernard-Aillaud Françoise, Billong Élodie, Cartagena Audrey et Tristant Cécile.

Le cabinet d'infirmières est ouvert, 10 Rue des Santons de 8h00 à 8h30 sur rendez-vous du Lundi au Samedi et selon besoin prise de rendez-vous possible au cabinet l'après midi.

Les soins sont assurés à domicile sur Moulès, Raphèle et environs.
Permanence téléphonique tous les jours (W-E et jours fériés) au :

Les docteurs n'assurent plus de permanences pour le Service de Garde. En cas d'urgence, il convient de joindre le SAMU (le 15 au téléphone) qui répercutera l'appel auprès des services adéquats.



ARLES
Médiathèque

MEDIABUS

Horaires de présence sur Raphèle

Mardi de 10H00 à 12H00 Place des Micocouliers (marché)

14 et 28 janv.

11 et 25 fév.

10 et 24 mars

7 et 21 avril

5 et 19 mai

2, 16 et 30 juin



NOUVEAUTE AU C.I.V !

Mise en place d'un atelier informatique.

Même pour les seniors !

Internet, courrier électronique, conseils sur l'utilisation d'un ordinateur, etc.

Le mardi de 14 à 17 heures
Ecole Pergaud face au dojo.

C.A.S (Centre d'Activités Sportives) Centre JEAN VILAR
Pendant les vacances de 14H00 à 17H00
Sauf vacances de Noël (fermeture)

ALLÔ—PROPRETE : 04 90 49 39 40

ASSISTANTE SOCIALE

D.D.I.S.S. (Direction des Interventions Sanitaires et Sociales) Permanences de Mme VATIN, sur RdV les 1er et 3ème Lundi de 14h à 17h.

M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole):
Bd Marcelin Berthelot ARLES Tel : **04 91 16 71 52**

C.C.A.S (Centre Communal d'Actions Sociales)
Sur RDV. Renseignements **04 90 18 46 80**

PERMANENCE EN MAIRIE DE RAPHÈLE

MAIRIE DE RAPHÈLE : 04 90 49 47 27
Ouverture au public Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00.

Monsieur Patrick CHAUVIN,
Adjoint délégué pour Raphèle reçoit sur RDV
le LUNDI de 15h00 à 17h00.

RAPHELE AVENIR Comité d'Intérêt de Village - 16 Rue Georges BRAQUE 13280 RAPHELE les ARLES
BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION

NOM : _____ Prénom: _____

N° et Rue : _____ Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Email: _____

Cotisation : 7 Euros (minimum) par adhérent pour 2020.

Favoriser les règlements par chèque à l'ordre de : C.I.V. Raphèle Avenir

Date et Signature